

Romam venerunt, qui senatui populoque Romano gratias agerent, quod cum his pacem fecissent, ob eamque rem corona aurea eos donarent, simulque peterent ut obsides eorum Fregellis¹ essent, captivique redderentur. His ex senatusconsulto responsum est, « Munus eorum gratum acceptumque esse; obsides, quo loco rogarent, futuros; captivos non remissuros, quod Annibalem, cujus opera susceptum bellum foret, inimicissimum nomini Romano, etiamnunc cum imperio apud exercitum haberent, itemque fratrem ejus Magonem. » Hoc responso Carthaginienses cognito Annibalem domum Magonemque revocarunt. Hic ut rediit, prætor factus est, postquam rex² fuerat anno secundo et vicesimo: ut enim Romæ consules, sic Carthagine quotannis annui bini reges creabantur. In eo magistratu pari diligentia se Annibal præbuit ac fuerat in bello: namque effecit ex novis vectigalibus non solum ut esset pecunia quæ Romanis ex fœdere

et au peuple romain de ce qu'ils avaient fait la paix avec eux, pour leur faire présent d'une couronne d'or, et leur demander en même temps que leurs otages fussent placés à Frégelles, et que leurs prisonniers leur fussent rendus. Il leur fut répondu, par un sénatus-consulte, « que leur présent était agréable et bien reçu; que leurs otages seraient dans le lieu où ils le demandaient; mais qu'on ne leur remettrait point leurs prisonniers, parce qu'ils avaient, alors même encore, à la tête de leur armée, cet Annibal par les mains duquel la guerre avait été entreprise, cet ennemi acharné du nom romain, et en même temps son frère Magon. » Les Carthaginiens, ayant appris cette réponse, rappelèrent chez eux Annibal et Magon. Annibal revint et fut fait préteur vingt-deux ans après avoir été roi. Car on créait chaque année à Carthage deux rois annuels, comme deux consuls à Rome. Dans cette magistrature, Annibal montra la même activité qu'il avait eue dans la guerre. Il trouva, en effet, dans de nouveaux impôts, non-seulement de quoi payer aux Ro-

qui agerent gratias senatui populoque Romano, quod fecissent pacem cum his, donarentque eos ob eam rem corona aurea, simulque peterent ut obsides eorum essent Fregellis, captivique redderentur. Responsum est his ex senatusconsulto « Munus eorum esse gratum acceptumque; obsides futuros loco quo rogarent; non remissuros captivos, quod haberent etiamnunc apud exercitum cum imperio Annibalem, opera cujus bellum susceptum foret, itemque Magonem, fratrem ejus. » Carthaginienses, hoc responso cognito, revocarunt domum Annibalem Magonemque. Ut hic rediit, factus est prætor, secundo et vicesimo anno postquam fuerat rex: ut enim consules Romæ, sic Carthagine bini reges annui creabantur quotannis. In eo magistratu Annibal se præbuit diligentia pari ac fuerat in bello: namque effecit ex novis vectigalibus non solum ut esset pecunia

lesquels devaient rendre grâce au sénat et au peuple romain, de ce qu'ils avaient fait la paix avec ceux-ci (les Carthaginiens), et devaient gratifier eux pour ce fait d'une couronne d'or, et en-même-temps devaient demander que les otages d'eux fussent à Frégelles, et que leurs prisonniers leur fussent rendus. Il fut répondu à ceux-ci d'après un sénatus-consulte « Le présent d'eux être agréable et accueilli; leurs otages devoir être dans l'endroit où ils demandaient qu'ils fussent; les Romains ne devoir pas leur renvoyer leurs prisonniers, parce qu'ils avaient encore-alors auprès de leur armée avec un commandement Annibal, par les soins duquel la guerre avait été entreprise, et de même Magon, frère de lui. » Les Carthaginiens, cette réponse étant connue, rappelèrent à la maison Annibal et Magon. Dès que celui-ci (Annibal) fut revenu, il fut fait préteur, [année la deuxième et vingtième (vingt-deuxième)] après qu'il avait été roi: car comme des consuls sont élus à Rome, ainsi à Carthage deux rois annuels (pour l'année) étaient créés (élus) tous-les-ans. Dans cette magistrature Annibal se montra d'un zèle aussi-grand qu'il avait été dans la guerre: car il fit par-suite-de nouveaux impôts non-seulement qu'il y eût de l'argent

penderetur, sed etiam superesset quæ in ærario reponeretur. Deinde, anno post præturam, M. Claudio, L. Furio consulibus, Romani legati Carthaginem venerunt. Hos Annibal sui exposcendi gratia missos ratus, priusquam his senatus daretur, navem conscendit clam, atque in Syriam ad Antiochum profugit. Hac re palam facta, Pœni naves duas, quæ eum comprehenderent, si possent consequi, miserunt; bona ejus publicarunt, domum a fundamentis disjecerunt; ipsum exsulem judicarunt.

VIII. At Annibal, anno tertio postquam domo profugerat, L. Cornelio, Q. Minucio consulibus, cum quinque navibus Africam accessit in finibus Cyrenæorum, si forte Carthaginienses ad bellum, Antiochi spe fiduciaque, inducere posset; cui jam persuaserat ut cum exercitibus in Italiam proficisceretur. Huc Magonem fratrem excivit. Id ubi Pœni re-

mais le tribut stipulé dans le traité, mais encore un excédant à verser dans le trésor public. Un an après sa préture, Marcus Claudius et Lucius Furius étant consuls, des ambassadeurs romains vinrent à Carthage. Annibal, pensant qu'ils avaient été envoyés pour demander instamment qu'on leur livrât sa personne, avant qu'ils fussent admis au sénat, monta clandestinement sur un vaisseau, et s'enfuit en Syrie, auprès d'Antiochus. Cet événement devenu public, les Carthaginois envoyèrent deux bâtimens après lui, pour l'arrêter, s'ils pouvaient l'atteindre. Ils mirent ses biens en vente; ils renversèrent sa maison de fond en comble; ils le déclarèrent banni.

VIII. Trois ans après sa fuite, Lucius Cornélius et Quintus Minucius étant consuls, Annibal aborda en Afrique, sur les frontières des Cyrénéens, avec cinq vaisseaux, pour voir s'il pourrait par hasard entraîner les Carthaginois à faire la guerre, sur l'espoir et l'assurance du secours d'Antiochus, à qui il avait déjà persuadé de transporter ses armées en Italie. Il manda vers lui son frère Magon. Dès

quæ penderetur Romanis ex fœdere, sed etiam superesset quæ reponeretur in ærario. Deinde, anno post præturam, M. Claudio, L. Furio consulibus, legati Romani venerunt Carthaginem. Annibal, ratus hos missos gratia exposcendi sui, priusquam senatus daretur his, conscendit navem clam, atque profugit in Syriam ad Antiochum. Hac re facta palam, Pœni miserunt duas naves, quæ comprehenderent eum si possent consequi; publicarunt bona ejus; disjecerunt domum a fundamentis; judicarunt ipsum exsulem.

VIII. At Annibal, tertio anno postquam profugerat domo, L. Cornelio, Q. Minucio consulibus, accessit Africam cum quinque navibus in finibus Cyrenæorum, si forte posset inducere Carthaginienses ad bellum spe fiduciaque Antiochi; cui jam persuaserat ut proficisceretur in Italiam cum exercitibus. Excivit huc fratrem Magonem. Ubi Pœni

qui fût (pour être payé) aux Romains selon le traité, mais encore qu'il y en eût-de-surplus qui fût mis dans le trésor. Ensuite, l'année après sa préture, M. Claudius et L. Furius étant consuls, des ambassadeurs romains vinrent à Carthage. Annibal, persuadé ceux-ci avoir été envoyés en vue de demander l'extradition de lui, avant qu'une audience du sénat fût donnée à ceux-ci, monta sur un vaisseau furtivement, et s'enfuit en Syrie vers Antiochus. Ce fait ayant été mis à découvert, les Carthaginois envoyèrent deux vaisseaux, qui devaient saisir lui, s'ils pouvaient l'atteindre; ils confisquèrent les biens de lui; ils démolirent sa maison depuis les fondations; ils déclarèrent par-jugement lui-même exilé.

VIII. Cependant Annibal, la troisième année après que il s'était enfui de sa demeure, L. Cornélius et Q. Minucius étant consuls, aborda en Afrique avec cinq vaisseaux sur les frontières des Cyrénéens, pour voir si par hasard il pourrait amener les Carthaginois à la guerre par l'espoir et la confiance d'Antiochus; auquel déjà il avait persuadé qu'il partirait pour l'Italie avec des armées. Il fit venir là son frère Magon. Dès que les Carthaginois

sciverunt, Magonem eadem, qua fratrem, absentem pœna affecerunt. Illi, desperatis rebus, quum solvissent naves ac vela ventis dedissent, Annibal ad Antiochum pervenit. De Magonis interitu duplex memoria prodita est; namque alii naufragio, alii a servis ipsius interfectum eum, scriptum reliquerunt. Antiochus autem, si tam in agendo bello parere voluisset consiliis ejus quam in suscipiendo instituerat, propius Tiberi quam Thermopylis de summa imperii dimicasset. Quem, etsi multa stulte conari videbat, tamen nulla deseruit in re. Præfuit paucis navibus, quas ex Syria jussus erat in Asiam ducere, hisque adversus Rhodiorum classem in Pamphylio mari conflixit. Quo quum multitudine adversariorum sui superarentur, ipse, quo cornu rem gessit, fuit superior.

que les Carthaginois l'apprirent, ils frappèrent Magon absent de la même peine que son frère. Tout espoir étant perdu, les deux frères ayant levé l'ancre et mis à la voile, Annibal parvint chez Antiochus. On a publié un double rapport sur la mort de Magon; car les uns ont écrit qu'il périt dans un naufrage, les autres qu'il fut tué par ses propres domestiques. Quant à Antiochus, si, pour faire la guerre, il avait voulu se soumettre aux conseils d'Annibal, comme il s'y était d'abord soumis en l'entretenant, il aurait combattu pour l'empire plus près du Tibre que des Thermopyles. Quoique Annibal lui vit tenter beaucoup d'entreprises d'une manière extravagante, il ne l'abandonna cependant en rien. Il commanda un petit nombre de vaisseaux, qu'il avait ordre de mener de Syrie en Asie, et avec ces vaisseaux il se battit contre la flotte des Rhodiens, sur la mer de Pamphylie. Quoique les siens fussent accablés par la multitude des ennemis, l'aile où il commandait conserva l'avantage.

resciverunt id,
affecerunt
Magonem absentem
eadem pœna qua fratrem.
Quum illi,
rebus desperatis,
solvissent naves
ac dedissent vela ventis,
Annibal
pervenit ad Antiochum.
Duplex memoria
tradita est
de interitu Magonis :
namque alii
reliquerunt scriptum
eum naufragio,
alii interfectum
a servis ipsius.
Antiochus autem,
si voluisset
tam parere consiliis ejus
in agendo bello
quam instituerat
in suscipiendo,
dimicasset
de summa imperii
propius Tiberi
quam Thermopylis.
Quem,
etsi videbat
conari multa stulte,
deseruit tamen
in nulla re.
Præfuit navibus paucis,
quas jussus erat ducere
ex Syria in Asiam,
hisque conflixit
in mari Pamphylio
adversus classem
Rhodiorum.
Quo, quum sui
superarentur
multitudine
adversariorum,
ipse, cornu
quo gessit rem,
fuit superior.

eurent appris ceci,
ils frappèrent
Magon absent
de la même peine que son frère.
Lorsque ceux-là,
leur situation étant jugée-désespérée,
eurent détaché les vaisseaux
et eurent livré les voiles aux vents,
Annibal
se rendit auprès d'Antiochus.
Une double tradition
a été transmise
au-sujet-de la mort de Magon :
car les uns
ont laissé écrit (ont écrit)
lui avoir péri dans un naufrage,
les autres lui avoir été tué
par les esclaves de lui-même.
Mais Antiochus,
s'il avait voulu
autant obéir aux conseils de lui
en faisant la guerre
qu'il avait commencé d'y obéir
en l'entretenant,
aurait lutté
pour la suprématie de l'empire
plus près du Tibre
que des Thermopyles.
Lequel (Antiochus),
bien qu'il le vit [ment,
entreprendre beaucoup de choses sotté
il (Annibal) n'abandonna cependant
dans aucune affaire. [breux,
Il commanda des vaisseaux peu-nom-
qu'il avait reçu-ordre de conduire
de Syrie en Asie,
et avec ceux-ci il lutta
sur la mer de-Pamphylie
contre la flotte
des Rhodiens.
Sur laquelle mer, tandis que les siens
étaient vaincus
par le grand-nombre
des ennemis,
lui-même, à l'aile [personne),
où il conduisit l'affaire (combattit en
fut vainqueur

IX. Antiocho fugato, verens ne dederetur (quod sine dubio accidisset si sui fecisset potestatem), Cretam ad Gortynios venit, ut ibi, quo se conferret, consideraret. Vidit autem vir omnium callidissimus magno se fore periculo, nisi quid providisset, propter avaritiam Cretensium : magnam enim secum pecuniam portabat, de qua sciebat exisse famam. Itaque capit tale consilium. Amphoras complures complet plumbo ; summas operit auro et argento. Has, præsentibus principibus, deponit in templo Dianæ, simulans se suas fortunas illorum fidei credere. His in errorem inductis, statuas æneas, quas secum portabat, omnes sua pecunia complet, easque in propatulo domi abjicit. Gortynii templum magna cura custodiunt, non tam a ceteris quam ab Annibale, ne quid ille inscientibus his tolleret secumque duceret.

IX. Après la défaite d'Antiochus, Annibal, craignant d'être livré aux Romains, ce qui serait sans doute arrivé, s'il eût exposé sa personne, se rendit en Crète, chez les Gortyniens, pour y réfléchir sur le lieu où il se réfugierait. Cet homme, le plus fin de tous, vit qu'il serait dans un grand péril, s'il ne prenait quelque précaution contre la cupidité des Crétois : car il portait avec lui une grande somme d'argent, et il savait que le bruit s'en était répandu. Voici l'expédient qu'il imagine : il remplit de plomb une grande quantité d'amphores ; il en couvre le haut d'or et d'argent ; il les dépose dans le temple de Diane, en présence des Gortyniens, feignant de confier ses richesses à leur bonne foi. Après les avoir ainsi induits en erreur, il remplit de son argent des statues d'airain qu'il portait avec lui, et les laisse par terre, à découvert, chez lui. Les Gortyniens gardent avec grand soin le temple, non pas tant contre d'autres que contre Annibal, de peur que celui-ci n'enlevât quelque chose à leur insu et ne l'emportât avec lui.

IX. Antiocho fugato, timens ne dederetur, quod accidisset sine dubio, si fecisset facultatem sui, venit Cretam ad Gortynios, ut ibi consideraret quo se conferret. Vir autem callidissimus omnium vidit se fore magno periculo propter avaritiam Cretensium, nisi providisset quid : portabat enim secum magnam pecuniam, de qua sciebat famam exisse. Itaque capit tale consilium. Complet plumbo complures amphoras, operit summas auro et argento. Principibus præsentibus, deponit has in templo Dianæ, simulans se credere suas fortunas fidei illorum. His inductis in errorem, complet sua pecunia omnes statuas æreas quas portabat secum, abjicitque eas in propatulo domi. Gortynii custodiunt templum magna cura, non tam a ceteris quam ab Annibale, ne ille, his inscientibus, tolleret quid duceretque secum.

IX. Antiochus mis-en-déroute, craignant qu'il ne fût livré, ce qui serait arrivé sans doute, s'il avait fait (donné) pouvoir de *se saisir* de lui-même, il se rendit en Crète chez les Gortyniens, afin que là il examinât où il se transporterait. Mais *cet* homme le plus fin de tous vit lui-même devoir être dans un grand danger, à-cause-de la cupidité des Crétois, [que chose : s'il n'avait pris-ses-précautions en quel-en effet il transportait avec lui-même un grande somme-d'argent, au-sujet-de laquelle il savait un bruit s'être répandu. En-conséquence il prend (forme) un tel plan. Il remplit de plomb plusieurs amphores, et *les* couvre en-dessus d'or et d'argent. Les principaux *citoyens* étant-présents, il dépose ces *amphores* dans le temple de Diane, feignant lui-même confier ses biens à la bonne-foi de ceux-là. Ceux-ci étant induits en erreur, il remplit de son argent toutes les statues d'airain qu'il transportait avec lui-même, et jette négligemment celles-ci dans le vestibule de la maison. Les Gortyniens gardent le temple avec un grand soin, pas tant contre les autres que contre Annibal, de peur que celui-là, [pas, ceux-ci (les Gortyniens) ne-*le*-sachant-n'enlevât quelque chose et ne *l'emmenât* avec-lui-même.

X. Sic conservatis suis rebus, Pœnus, illis Cretensibus omnibus, ad Prusiam⁴, in Pontum pervenit. Apud quem eodem animo fuit erga Italiam; neque aliud quidquam egit quam regem armavit et exercuit adversus Romanos. Quem quum videret domesticis rebus minus esse robustum, conciliabat ceteros reges, adjugebatque bellicosas nationes. Dissidebat ab eo Pergamenus rex Eumenes, Romanis amicissimus, bellumque inter eos gerebatur et mari et terra: quo magis cupiebat eum Annibal opprimi. Sed utrobique Eumenes plus valebat propter Romanorum societatem: quem si removisset, faciliora sibi cetera fore arbitrabatur. Ad hunc interficiendum talem iniit rationem. Classe paucis diebus erant decreturi: superabatur navium multitudine; dolo erat pugnandum, quum par non esset armis. Imperavit quam

X. Son bien ainsi conservé, et tous les Gortyniens joués, le Carthaginois se rendit auprès de Prusias, dans le Pont. Chez ce prince, il fut dans la même disposition à l'égard des Romains; et il ne fit autre chose que de l'armer et de l'exciter contre eux. Comme il le voyait peu fort par ses ressources domestiques, il lui conciliait les autres rois, et lui unissait des nations belliqueuses. Eumène, roi de Pergame, prince très-ami des Romains, était en dissension avec Prusias, et la guerre se faisait entre eux et par mer et par terre, Annibal désirait d'autant plus vivement qu'Eumène fût accablé. Mais Eumène était plus fort des deux côtés, à cause de l'alliance des Romains. Annibal pensait que, s'il s'en délivrait, les autres entreprises lui seraient plus faciles à exécuter. Pour le faire périr, voici le moyen qu'il employa. Les deux rois devaient combattre sur mer dans peu de jours. Annibal était inférieur par le nombre des vaisseaux: il lui fallait combattre par la ruse, n'étant pas égal par les armes. Il

X. Pœnus, suis rebus conservatis sic, omnibus Cretensibus illis, pervenit in Pontum, ad Prusiam. Apud quem fuit eodem animo erga Italiam; neque egit quidquam aliud quam armavit regem et exercuit adversus Romanos. Quem quum videret esse minus robustum rebus domesticis, conciliabat ceteros reges, adjugebatque nationes bellicosas. Rex Pergamenus Eumenes, amicissimus Romanis, dissidebat ab eo, bellumque gerebatur inter eos et mari et terra: quo Annibal cupiebat magis eum opprimi. Sed Eumenes valebat plus utrobique propter societatem Romanorum: quem si removisset, arbitrabatur cetera fore faciliora sibi. Ad interficiendum hunc iniit talem rationem. Decreturi erant classe paucis diebus: superabatur multitudine navium; pugnandum erat dolo, quum non esset par armis.

X. Le Carthaginois, ses richesses ayant été sauvées ainsi tous les Crétois, ayant été joués, arriva dans le Pont, chez Prusias. Chez lequel il fut dans les mêmes dispositions envers l'Italie; et il ne fit pas quelque autre chose sinon qu'il arma le roi et le stimula contre les Romains. Lequel comme il voyait être moins fort qu'il n'eût fallu par ses ressources propres, il lui gagnait les autres rois, et lui adjoignait comme alliées des nations belliqueuses. Le roi de Pergame Eumène, très-ami des Romains, était-en-dissention avec lui (Prusias), et la guerre se faisait entre eux et sur mer et sur terre: par quoi Annibal désirait davantage lui être accablé. Mais Eumène était-*fort* davantage sur-les-deux-éléments à-cause-de l'alliance des Romains: lequel s'il avait écarté, Annibal estimait le reste devoir être plus facile à lui-même. Pour faire-périr celui-ci il entra-dans (forma) un tel plan. Ils devaient combattre chacun avec sa flotte sous peu-de jours: il (Annibal) était surpassé par le nombre des vaisseaux, il lui fallait combattre par la ruse, puisqu'il n'était pas d'égale-force par les armes.

plurimas venenatas serpentes vivas colligi, easque in vasa fictilia conjici. Harum quum confecissent magnam multitudinem, die ipso, quo facturus erat navale prœlium, classarios convocat, hisque præcipit ut omnes in unam Eumenis regis concurrant navem, a ceteris tantum satis habeant se defendere; id facile illos serpentium multitudine consecuturos. Rex autem in qua nave veheretur ut scirent, se facturum: quem si aut cepissent aut interfecissent, magno his pollicetur præmio fore.

XI. Tali cohortatione militum facta, classis ab utrisque in prœlium deducitur. Quarum acie constituta, priusquam signum pugnae daretur, Annibal, ut palam faceret suis quo loco Eumenes esset, tabellarium in scapha cum caduceo¹ mittit; qui, ubi ad naves adversariorum pervenit, epistolam

ordonna qu'on ramassât une grande quantité de serpents venimeux, vivants, et qu'on les enfermât dans des vases de terre. Après qu'il en eut fait un grand amas, le jour même où il devait donner le combat naval, il convoque les soldats de marine, et leur commande de courir tous ensemble sur le seul vaisseau du roi Eumène; de se borner à se défendre des autres, ajoutant qu'ils en viendraient facilement à bout grâce à la multitude de leurs serpents; qu'au reste, il ferait en sorte qu'ils sussent quel vaisseau portait le roi; s'ils le faisaient prisonnier, ou s'ils le tuaient, il leur promettait que cet exploit serait richement récompensé.

XI. Cette exhortation faite aux soldats, les deux flottes s'avancent pour combattre. Rangées en ordre de bataille, avant que le signal du combat fût donné, Annibal, pour indiquer clairement aux siens où se trouvait Eumène, envoie un messenger dans un esquif avec le caducée. Aussitôt que celui-ci fut parvenu aux vaisseaux des

Imperavit
serpentes venenatas
quam plurimas
colligi vivas,
easque conjici
in vasa fictilia.
Quum confecissent
magnam multitudinem
harum,
ipso die
quo facturus erat
prœlium navale,
convocat classarios,
præcipitque his
ut omnes concurrant
in unam navem
regis Eumenis,
habeant satis
se defendere tantum
a ceteris;
illos consecuturos id
facile
multitudine serpentium.
Se autem facturum
ut scirent in qua nave
rex veheretur:
quem si aut cepissent
aut interfecissent,
pollicetur fore his
magno præmio.

XI. Tali cohortatione
militum
facta,
classis
deducitur in prœlium
ab utrisque.
Quarum acie
constituta,
priusquam signum pugnae
daretur,
Annibal,
ut faceret palam suis
quo loco esset Eumenes,
mittit in scapha
tabellarium cum caduceo;
qui, ubi pervenit
ad naves adversariorum,

Il commanda
des serpents venimeux
le plus nombreux possible
être rassemblés vivants,
et eux être jetés (enfermés)
dans des vases de-terre.
Comme ils avaient complété (réuni)
un grand nombre
de ses serpents,
le jour même
où il devait faire (livrer)
la bataille navale,
il convoque les hommes-de-la-flotte,
et recommande à ceux-ci
que tous courent-ensemble
sur le seul vaisseau
du roi Eumène,
qu'ils aient assez (se contentent)
de se défendre seulement
contre les autres;
disant eux devoir arriver à cela
facilement
par le grand-nombre des serpents.
Mais lui-même devoir faire en sorte
qu'ils sussent sur quel vaisseau
le roi était porté:
lequel si ou ils avaient pris
ou ils avaient tué, [dra à eux]
il promet cela devoir être (que cela vau-
à (une) grande récompense.

XI. Une telle exhortation
de (à) ses soldats
ayant été faite,
la flotte
est menée au combat
par les deux partis.
Desquelles flottes la ligne-de-bataille
ayant été formée,
avant que le signal de la bataille
fût donné,
Annibal, [aux siens
pour qu'il mit à-découvert (fit savoir)
en quel endroit était Eumène,
envoie sur un bateau
un messenger avec un caducée;
lequel, dès qu'il fut arrivé
auprès des vaisseaux des ennemis,

ostendens, se regem professus est quærere. Statim ad Eumenem deductus est, quod nemo dubitabat aliquid de pace esse scriptum. Tabellarius, ducis nave declarata suis, eodem, unde ierat, se recepit. At Eumenes, soluta epistola, nihil in ea reperit nisi quod ad irridendum eum pertineret. Cujus etsi causam mirabatur, neque reperiebat, tamen proelium statim committere non dubitavit. Horum in concursu, Bithyni, Annibalis præcepto, universi navem Eumenis adiuntur. Quorum vim quum rex sustinere non posset, fuga salutem petiit; quam consecutus non esset, nisi intra sua præsidia se recepisset, quæ in proximo littore erant collocata. Reliquæ Pergamenæ naves quum adversarios premerent acrius, repente in eas vasa fictilia, de quibus supra mentionem fecimus, conjici cœpta sunt. Quæ jacta initio risum pu-

ennemis, il déclara, en montrant une lettre, qu'il cherchait le roi. Sur-le-champ il fut conduit à Eumène, parce que personne ne doutait qu'on n'écrivit quelque chose de relatif à la paix. Le messenger, après avoir ainsi découvert aux siens le vaisseau du chef, se retira vers le côté d'où il était venu. La lettre ouverte, Eumène n'y trouva rien, sinon des choses propres à le tourner en ridicule. Quoiqu'il fût étonné de cette conduite, et qu'il n'en imaginât pas la cause, il n'hésita cependant point à engager tout de suite le combat. Au premier choc des flottes, les Bithyniens, suivant l'ordre d'Annibal, assaillent tous à la fois le vaisseau d'Eumène. Ce roi, ne pouvant soutenir leur impétueuse attaque, chercha son salut dans la fuite; et il ne l'eût pas trouvé, s'il ne se fût retiré dans ses retranchements, qui étaient établis sur le rivage prochain. Comme les autres vaisseaux pergamiens pressaient trop vivement leurs adversaires, ceux-ci se mirent tout à coup à lancer les vases de terre dont nous avons fait mention ci-dessus. Ces vases ainsi jetés excitèrent d'abord le

ostendens epistolam, professus est se quærere regem. Statim deductus est ad Eumenem, quod nemo dubitabat aliquid scriptum esse de pace. Tabellarius, nave ducis declarata suis, se recepit eodem unde ierat. At Eumenes, epistola soluta, reperit nihil in ea, nisi quod pertineret ad irridendum eum. Cujus etsi mirabatur causam, neque reperiebat, tamen non dubitavit committere proelium statim. In concursu horum, Bithyni, præcepto Annibalis, adiuntur universi navem Eumenis. Quorum quum rex non posset sustinere vim, petiit salutem fuga; quam non consecutus esset, nisi se recepisset intra sua præsidia, quæ collocata erant in littore proximo. Quum reliquæ naves Pergamenæ premerent adversarios acrius, repente vasa fictilia, de quibus supra fecimus mentionem, cœpta sunt conjici in eas. Quæ jacta initio

montrant une lettre, déclara lui-même chercher le roi. Aussitôt il fut conduit vers Eumène, parce que personne ne doutait quelque chose avoir été écrit au-sujet de la paix. Le messenger, le vaisseau du chef (roi) ayant été indiqué aux siens, se retira (revint) au-même-endroit d'où il était parti. Cependant Eumène, la lettre ayant été dénouée, ne trouva rien dans elle, sinon quelque chose qui tendait à le railler. De laquelle chose bien qu'il cherchât avec-surprise la cause, et ne la trouvât pas, cependant il n'hésita pas à engager le combat aussitôt. Dans le choc de ceux-ci, les Bithyniens, selon la recommandation d'Annibal, attaquent tous-ensemble le vaisseau d'Eumène. Desquels comme le roi ne pouvait pas soutenir l'attaque, il chercha son salut dans la fuite; lequel salut il n'aurait pas atteint, s'il ne s'était retiré parmi ses réserves, qui avaient été disposées sur le rivage le plus proche. Comme le reste des vaisseaux de-Pergame pressaient leurs ennemis trop vivement, tout-à-coup les vases de-terre desquels ci-dessus nous avons fait-mention, commencèrent à être jetés sur eux. Lesquels vases lancés au commencement